

EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Christine PORTAILLER, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions des établissements scolaires de la commune.

La Ville apporte un soutien financier annuel pour les dépenses facultatives des établissements :

- école Sainte Marie de Lannouchen,
- école Notre Dame des Victoires,
- école Diwan,
- collège de Kerzourat,
- collège Saint Joseph,
- lycée du Léon,
- lycée Saint Esprit,
- Maison Familiale et Rurale.

Pour les écoles maternelle et primaire :

Il est proposé, comme les années précédentes, dans un souci d'équité avec les écoles publiques dont les dépenses facultatives sont inscrites au Budget Principal de la commune, de verser une subvention calculée de la manière suivante :

- 1 050 € par école maternelle et/ou primaire,
- 8.50 € / élève scolarisé dans l'établissement (toutes communes d'origine confondues).

Pour les collèges et lycées :

Chaque établissement scolaire compte une association sportive et une association culturelle.

Il est proposé de fixer des critères d'attribution des subventions pour ces associations de la manière suivante :

- associations sportives : 5 € / élève. Au vu des bilans financiers présentés, le poste de dépense principal est celui des transports,
- associations culturelles : 2 € / élève. Il est rappelé que les collèges et lycées bénéficient de partenariat / parrainage avec la Ville tout au long de la programmation culturelle.

Il est également proposé d'appliquer ces critères en prenant en compte l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements afin d'offrir à chaque jeune la possibilité de participer aux manifestations organisées par les associations.

Il est rappelé que, comme pour toutes subventions, les montants attribués sont plafonnés à la demande des associations.

VU l'avis favorable de la commission « Education - Formation » en date du 31 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Christine PORTAILLER, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE le versement des subventions suivantes :

MATERNELLE	
Activités diverses Ecole Ste Marie de Lannouchen	2 163,50 €
PRIMAIRE	
Activités diverses école Notre-Dame des Victoires	7 242,50 €
Ecole Notre-Dame des Victoires - Association Sportive	220 €
Activités diverses Kuzul Skoazell Diwan Bro Landivizio	1 186 €
COLLEGES	
Collège de Kerzourat Ass. Sportive	1 500 €
Collège de Kerzourat Foyer Socio-Educatif	1 160 €
Collège Saint Joseph - Cercle culturel	250 €
Collège Saint Joseph - Energie St Jo	3 800 €
Ass. des cavaliers de la Maison Familiale	400 €
Activités diverses MFREO Landivisiau	342 €
LYCEES	
Lycée du Léon - Ass. Sportive	600 €
Lycée du Léon - Foyer Socio-Educatif	794 €
Lycée St Esprit - Cercle Loisirs Arts Culture	420 €
Lycée St Esprit - Sport Détente	500 €
DIVERS	
AZIMUT	390 €
La Prévention Routière	116 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016.

Le Maire,
 Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 22/06/2016

Et de la publication, le 22/06/2016

Fait à Landivisiau, le 22/06/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL